

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 24 Mai 2022 – 20h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Joëlle LETERME (a donné pouvoir à Roseline GOURDON), Richard RESSOT, Patrick DUMOND

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**AVENANT 1 A LA CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE VARENNES/ALLIER –  
ACCUEIL DE LOISIRS**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite à la convention du 11 Mai 2021 signée avec la Mairie de Varennes / Allier, les enfants de Boucé peuvent fréquenter l'accueil de loisirs extrascolaire (périodes de vacances scolaires) de Varennes sans limitation de durée.

Il est proposé au conseil municipal d'étendre cet accord :

- à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi
- aux enfants non boucétois lorsqu'ils sont gardés par leurs grands-parents domiciliés à Boucé
- aux enfants non domiciliés à Boucé ou Montaigu mais scolarisés sur le RPI

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions et autorise le Maire à signer un avenant modifiant la convention initiale.

**SDE03 – CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT  
D'ÉNERGIES »**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le contexte de cette convention d'achat d'énergies.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) coordonne plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

A ce jour, 4 conventions de groupements de commande sont en vigueur. Il convient d'apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations.

Il est ainsi proposé d'adopter une nouvelle convention de groupement de commandes, ce qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE 03. Le contenu de cette nouvelle convention est identique aux conventions initiales. Aucune modification n'a été apportée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la nouvelle convention unique constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Réouverture de la pêche au Moulin de la Presle** : à compter du Samedi 4 Juin et jusqu'au Dimanche 11 Septembre 2022, la pêche est ouverte à l'étang communal du Moulin de la Presle.

L'activité est gratuite mais soumise au règlement suivant :

- Une seule ligne par pêcheur

- Toutes les carpes doivent être remises à l'eau
- Pêche à la cuillère et au leurre interdite

Le règlement complet sera affiché sur le site internet communal et dans les commerces de la commune. Des contrôles seront effectués quotidiennement.

**Informations sur le dispositif reconquête centre bourg** : Madame le Maire donne un compte rendu des réunions organisées en rapport avec ce programme.

Plusieurs projets sont proposés par le bureau d'étude Altéréo :

- Projet « cœur de village » : réflexion sur les évolutions possibles autour de la Place Goutaudier (commerces, logements, avenir du logement communal (destruction ou réhabilitation pour création éventuelle d'un relais d'assistantes maternelles...)).
- Secteur Mairie / salle polyvalente / lotissement : travaux de restauration de la salle polyvalente, création d'un parking derrière la Mairie, avenir du bâtiment communal « ancienne Poste »...
- Aménagement autour du secteur école : installation d'un city stade

Ces propositions vont faire l'objet d'une étude plus approfondie et d'une estimation financière par Altéréo

D'autres travaux doivent aussi être pris en compte dans les investissements futurs tels que le mode de chauffage à l'école, la réfection d'un logement communal au-dessus de la Mairie ainsi que le chauffage collectif pour les trois logements au Moulin de la Presle.

Il conviendrait également d'organiser également une réunion avec le cabinet travaillant sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

**Élections législatives** : mise en place des équipes pour les bureaux de vote (de 8h00 à 18h00) les dimanches 12 et 19 Juin 2022.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Mercredi 6 Juillet 2022 à 20h00